

Image not found or type unknown



## Calcul prime d'ancienneté

Par **Vanessa2779**, le **27/08/2020** à **11:43**

Bonjour,

J'aimerais savoir si mon employeur peut modifier le calcul de ma prime d'ancienneté, pendant 3ans ma prime fut calculée sur mon salaire de base puis sur le minima hiérarchique, en a t'il le droit ?

Merci pour votre réponse

Par **P.M.**, le **27/08/2020** à **12:48**

Bonjour,

Tout dépend de l'origine de la prime d'ancienneté, si elle est contractuelle ou conventionnelle ou autre...

Certaines conventions collectives basent le calcul sur le salaire minimum garanti, dans ce cas, c'est le calcul que l'employeur peut retenir et s'il y a eu une erreur, il pourrait m^me effectuer la régularisation sur les 3 dernières années...